



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16907</b>	De <b>Mme Catherine Jaouen</b> ( Rassemblement National - Vaucluse )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation et jeunesse		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation et jeunesse
<b>Rubrique</b> >enseignement maternel et primaire	<b>Tête d'analyse</b> >Amélioration du dispositif RPI	<b>Analyse</b> > Amélioration du dispositif RPI.
Question publiée au JO le : <b>09/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Catherine Jaouen attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur le dispositif RPI. Le maintien de l'école en zone rurale est un véritable enjeu pour les territoires. L'impact d'une fermeture de classe ou d'un établissement engendre pour les communes des conséquences néfastes. Outre la désertification scolaire, c'est toute l'économie locale qui peut en être transformée, par une baisse d'attractivité et de services publics de proximité. Le regroupement pédagogique intercommunal associe plusieurs écoles à faibles effectifs, la plupart du temps par regroupement de niveaux. Lorsqu'il se fait de manière concentrée, les effectifs se retrouvent sur une seule commune. Le RPI, dans cette mouture, n'exclut donc pas la fermeture d'établissement et ne représente en aucun cas une garantie contre la fermeture de classe. Face au risque de fermeture d'établissement ou de classe en zone rurale, il serait préférable de privilégier le RPI dit dispersé, qui permet à plusieurs établissements d'enseignement de coexister au sein d'un même RPI. Ce dispositif pourrait être adapté en spécialisant les établissements : l'un sur les matières scientifiques, l'autre sur le sport, l'histoire-géographie, les travaux manuels, etc. Cette solution garantirait à chaque village de conserver son école, permettrait un meilleur apprentissage des savoirs, au sein d'établissements spécialisés. Les élus locaux attendent des solutions concrètes. Celle que Mme la députée vient d'exposer à Mme la ministre présente de nombreux avantages. Elle permet des spécialisations et des rotations dans les différentes écoles concernées, maintient un service public fondamental pour les communes, tout en s'inscrivant dans la logique de ce que permet le RPI, qui s'en trouverait ainsi amélioré. Elle lui demande s'il s'agit d'une piste de réflexion qu'elle envisage pour maintenir l'école en zone rurale.